

Équipements de protection individuelle

Protection contre la noyade

Sur cette page

[Y-a-t-il une différence entre un gilet de sauvetage et un vêtement de flottaison individuel \(VFI\)?](#)

[Qu'est-ce que la flottabilité?](#)

[Qui approuve les gilets de sauvetage et les VFI?](#)

[Y a-t-il des lois sur la santé et la sécurité au travail qui portent sur la protection contre la noyade?](#)

[De quoi faut-il tenir compte dans le choix d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI?](#)

[Comment entretenir un gilet de sauvetage ou un VFI?](#)

[Qu'est-ce qu'il faut inspecter avant d'utiliser le dispositif?](#)

[À quoi ressemble une personne qui se noie?](#)

[Qu'est-ce qui accroît la sécurité lorsqu'on travaille sur l'eau ou à proximité?](#)

Y-a-t-il une différence entre un gilet de sauvetage et un vêtement de flottaison individuel (VFI)?

Oui. Les expressions sont peut-être utilisées de façon interchangeable, mais la principale différence réside dans la capacité du vêtement de retourner une personne sur le dos dans l'eau sans que celle-ci ait d'effort à faire.

Comme l'indique [Transports Canada](#) :

Le « gilet de sauvetage » doit être utilisé en cas d'abandon du navire, lors de situations d'urgence. Il offre généralement une plus grande flottabilité et donne à celui qui le porte une plus grande hauteur de franc bord (distance entre la bouche et le niveau de l'eau) en l'inclinant sur le dos, tout en conservant son visage – le nez et la bouche – plus loin de l'eau. Il est conçu pour aider l'utilisateur à se retourner sur le dos et à conserver son visage hors de l'eau, même s'il est inconscient. Le gilet de sauvetage à haute flottabilité est celui qui offre le meilleur soutien en eaux agitées et pendant de longues périodes. Pour le moment, il n'existe pas de gilet de sauvetage approuvé sur le marché qui offre une protection thermique.

Le vêtement de flottaison individuel (VFI) est conçu pour le confort et pour être porté en permanence. La plupart des modèles offrent donc une flottabilité moindre que celle des gilets de sauvetage et ne sont pas conçus pour retourner le visage du porteur vers le haut, ni pour incliner ce dernier sur le dos. L'utilisateur doit pouvoir bouger les bras et les jambes en tout temps pour éviter de rouler en avant. Un tel vêtement assure à la personne qui le porte une grande sécurité en cas de chute par-dessus bord. Sa flottabilité permet de rester plus facilement à flot et si la température est froide (c.-à-d. moins de 15 °C), il permet au corps de récupérer d'un choc thermique – cette respiration rapide et superficielle qui survient dans les premières minutes suivant l'immersion – et protège contre la perte rapide de la capacité de nager qui suit. Certains VFI sont munis d'une protection thermique supplémentaire permettant de retarder l'apparition de l'hypothermie si la personne se trouve dans l'eau froide pendant une période prolongée.

Qu'est-ce que la flottabilité?

La flottabilité s'entend de la capacité du vêtement de vous supporter dans l'eau. Les gilets de sauvetage et les VFI indiquent leur capacité (poids maximal recommandé). Il faut vous assurer que votre dispositif vous supportera en ajoutant le poids des vêtements, bottes ou outils que vous pourriez porter en travaillant à la surface de l'eau ou au-dessus de celle-ci.

Qui approuve les gilets de sauvetage et les VFI?

Transports Canada est l'autorité réglementaire qui établit les normes régissant l'équipement et les activités des navires commerciaux. Le ministère accepte aussi l'utilisation des gilets de sauvetage et des VFI approuvés par la Garde côtière canadienne et Pêche et Océans Canada.

Y a-t-il des lois sur la santé et la sécurité au travail qui portent sur la protection contre la noyade?

Oui. Les quatorze administrations du Canada peuvent légiférer au sujet de la protection contre la noyade. Elles exigent toutes le port d'un gilet de sauvetage ou d'un VIF lorsqu'il y a un risque de noyade et qu'il n'y a pas d'autres mesures en place qui éviteraient une chute dans l'eau (p. ex. autres mesures de prévention des chutes ou de protection comme les glissières de sécurité, le baudrier complet et les cordages de sécurité, les filets de sécurité). Dans certains cas, la loi peut imposer le port d'un gilet de sauvetage (dispositif capable d'autoredressement d'une personne).

Plusieurs administrations traitent de situations particulières comme les suivantes :

- Travailleurs sur un bateau ou transportés par celui-ci (Alberta, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon)
- Travail dans l'isolement lorsqu'il y a un risque de noyade (Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick)
- Travail dans l'isolement sur un bateau (Manitoba)
- Travailler ailleurs que sur un bateau (Alberta, Manitoba)
- Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de ressources pour effectuer un sauvetage rapide et efficace (Nouveau-Brunswick)
- Risque de tomber à l'eau à travers la glace (Manitoba)
- Travail sur un youyou de senne (pêche) (Colombie-Britannique)
- L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas prévu de dispositions dans le règlement général pris en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Le *règlement sur la protection contre les chutes* contient toutefois des exigences particulières au sujet de la protection contre la noyade.

Il convient de signaler que Transports Canada prescrit aussi certains types de dispositifs à bord de certaines embarcations ou à proximité de l'eau. [Transports Canada](#) prescrit, par exemple, les types de gilets de sauvetage ou de VFI pour différents navires, y compris les dispositifs obligatoires pour assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), tous les autres navires, les petits bateaux, les embarcations récréatives ou personnelles et les embarcations à propulsion humaine (y compris les planches à rame).

De quoi faut-il tenir compte dans le choix d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI?

Pour choisir un gilet de sauvetage ou un VFI, il faut vérifier :

- Que le dispositif est approuvé.

- Qu'il fournit la protection nécessaire (p. ex. capacité d'autoredressement nécessaire?).
- Qu'il assure la bonne flottabilité compte tenu de votre poids et des vêtements, bottes et outils que vous êtes susceptible de porter.
- Qu'il est de la bonne taille. Pour vérifier la taille, il faut :
 - Essayer le dispositif lorsque vous portez vos vêtements de travail.
 - Suivre les instructions du fabricant pour enfiler le dispositif et serrer les sangles. Le dispositif doit être bien ajusté, sans être inconfortable.
 - Si vous ne pouvez boucler les sangles, votre dispositif est trop petit.
 - Demander à quelqu'un de tirer le dispositif vers le haut à partir des épaules. S'il monte au-dessus de votre nez et de votre bouche, le dispositif est trop grand. Il pourrait alors glisser dans l'eau. Essayer de resserrer les sangles ou de choisir un dispositif différent.
- Si vous choisissez un modèle gonflable, il faut lire les instructions du fabricant et vous assurer de comprendre le fonctionnement en cas d'urgence. Il faut toujours porter un dispositif autogonflable par-dessus les vêtements. Il ne faut rien attacher qui pourrait nuire au gonflage.
- Il faut choisir la bonne couleur. Par exemple, le rouge, l'orange et le jaune sont plus visibles pour les sauveteurs.

Lorsque c'est pratique, essayez votre dispositif en entrant dans une piscine ou dans l'eau peu profonde sous surveillance. Lorsque vous avez de l'eau à la taille, pliez les genoux et laissez le dispositif vous aider à flotter. Il est utile de sentir comment le dispositif fonctionne pour savoir ce qui se passera en cas d'urgence.

Comment entretenir un gilet de sauvetage ou un VFI?

Il faut toujours suivre les instructions du fabricant au sujet du soin et de l'entretien. Il faut généralement :

- Nettoyer avec du savon et de l'eau.
- Faire sécher le dispositif au grand air, loin du soleil et de la chaleur directe.
- Le garder dans un endroit sec, bien ventilé et facile d'accès.
- Éviter les détergents puissants, l'essence, les solvants ou les produits de nettoyage à sec.
- Suivre toutes les instructions du fabricant au sujet de l'entretien, en particulier dans le cas d'un dispositif autogonflable.
- Consigner toutes les inspections et les activités d'entretien.

Qu'est-ce qu'il faut inspecter avant d'utiliser le dispositif?

Vérifier :

- S'il y a du matériel brisé, déformé ou atteint de corrosion.
- S'il y a des sangles et des courroies déchirées, arrachées ou qui se détachent.
- S'il y a du matériel pourri, détérioré ou qui se déchire lorsqu'on tire dessus.
- S'il y a du tissu ou des revêtements déchirés ou des coutures défaites.
- Si du matériel flottant a durci, s'est comprimé, est saturé d'eau, taché d'huile, pourri (y compris champignons ou moisissure) ou n'est pas fixé solidement.

À quoi ressemble une personne qui se noie?

Dans de nombreux cas, une personne qui se noie peut le faire « silencieusement », c'est-à-dire qu'elle est incapable d'appeler à l'aide de vive voix, ou en agitant les bras. Soyez à l'affût lorsqu'une personne est incapable de garder sa tête hors de l'eau. Bien que chaque situation puisse être différente, voici des signes :

- Tête semblant basse dans l'eau ou tout juste sous l'eau.
- Bras de chaque côté (latéralement) et appuyant peut-être sur la surface de l'eau.
- Possibilité d'hyperventilation ou de respiration haletante.
- Possibilité de présence de cheveux sur le visage (le mouvement des bras est instinctif et beaucoup de personnes sont incapables d'agiter les bras pour demander l'aide ou d'écartier les cheveux de leur visage).
- Les personnes sont habituellement en position verticale et peuvent sembler tenter de nager ou de « monter une échelle » sans faire de progrès. Elles peuvent donner ou non des coups de pied.

Qu'est-ce qui accroît la sécurité lorsqu'on travaille sur l'eau ou à proximité?

Portez toujours votre gilet de sauvetage ou votre vêtement de flottaison individuel : c'est ce qu'il y a de plus important. Il ne faut pas le garder à portée de la main en supposant que vous aurez le temps de le trouver et de l'enfiler en cas d'urgence.

Autres précautions :

- Les gilets de sauvetage et les vêtements de flottaison individuels sont plus visibles la nuit si l'on applique des pièces de matériel marqueur rétroréfléchissant sur les surfaces normalement au-dessus de l'eau. On recommande un matériel autoréfléchissant blanc ou argent.
- Attachez un sifflet non métallique sans roulette (à un endroit qui ne nuira au fonctionnement d'un dispositif autogonflable) afin de pouvoir appeler à l'aide.
- Établissez un [système de contrôle lorsque vous travaillez en isolement](#) ou communiquez à des tiers vos plans, y compris les détails de vos déplacements, l'endroit et l'heure approximative de votre retour.
- En cas de chute dans l'eau froide, essayez de vous serrer les genoux sur la poitrine pour garder votre chaleur. S'il y a aussi d'autres personnes dans l'eau, il faut vous tenir proches les uns des autres afin de garder votre chaleur corporelle. C'est ce qu'on appelle la « technique de la position fœtale ».
- Il faut éviter de travailler sur l'eau ou à proximité lorsqu'il vente fort, lorsqu'il fait tempête ou que l'on prévoit des éclairs.
- Il faut éviter l'alcool ou tout autre affaiblissement des facultés.

Lorsque vous utilisez de l'équipement de protection individuelle, il faut le faire dans le contexte d'un programme d'équipement de protection individuelle. Pour en savoir davantage, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée [Conception d'un programme d'ÉPI efficace](#).

Lorsque vous travaillez sur l'eau ou à proximité, il faut établir un [plan d'intervention d'urgence](#). Un plan et des procédures d'urgence écrits peuvent aussi prévoir la présence d'une personne qualifiée ou formée qui peut aider aux opérations de sauvetage et la disponibilité d'autre matériel de sauvetage comme des dispositifs de flottaison, un bateau, une gaffe ou un dispositif de signalisation. Il se peut que les sauveteurs aient besoin d'une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et en secourisme.

Si une personne est sauvée d'une quasi-noyade, allez chercher de l'aide médicale. Dans certains cas, il peut y avoir une noyade secondaire ou retardée si une petite quantité d'eau est entrée dans les poumons.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-09-02

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.